

PRIX DE LA JOURNÉE

À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2026

AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT

TARIF DIFFÉRENCIÉ

TARIFS HÉBERGEMENT



	CHAMBRE PARTICULIÈRE (hébergement permanent ou temporaire)	CHAMBRE PARTICULIÈRE (hébergement permanent ou temporaire)
	84,17 €	90,06 €
	CHAMBRE DOUBLE (hébergement permanent ou temporaire)	CHAMBRE DOUBLE (hébergement permanent ou temporaire)
	84,17 €	85,77 €
	CHAMBRE PARTICULIÈRE (résident de -60 ans)	
	103,33 €	

TARIFS DÉPENDANCE



- GIR 1-2 : 22,65 €
- GIR 3-4 : 14,38 €
- GIR 5-6 : 6,09 €



REPAS VISITEUR

10 €



TÉLÉPHONE

0,20€ par impulsion

- L'établissement est habilité à 100 % à l'Aide Sociale à l'Hébergement.
- Pour les résidents ne pouvant pas relever de l'Aide Sociale à l'Hébergement et conformément à l'article 24 de la loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie, après avis du Conseil de Vie Sociale de l'établissement et signature d'une convention avec le Conseil Départemental de l'Hérault, l'établissement applique un tarif différencié par rapport à celui appliqué pour les bénéficiaires de l'aide sociale.
- Les prestations des intervenants extérieurs sont à votre charge (coiffeuse, podologue,...).

Une dépôt de garantie est demandé à l'admission

Pour une personne seule	1 500 € (1 200 € pour les adhérents mutualistes)
Pour un couple	2 500 € (2 000 € pour les adhérents mutualistes)